

எண் இல்லாதவர் கண் இல்லாதவர், எழுத்து இல்லாதவர் கழுத்து இல்லாதவர்.	Lettre du CERCLE CULTUREL DES PONDICHERIENS புதுச்சேரியர் கலை மன்ற மடல் Rédaction: M.Gobalakichenane 22 Villa Boissière, 91400 Orsay, France Email : ggobal@yahoo.com	ISSN 1273-1048 No.92 Juin 2016 Organe de Liaison des Ressortissants de l'Inde ex- française : Pondichéry, Karikal, Mahé, Yanaon (et Chandernagor)
---	---	---

Un poème pour enfants sur la vie du Bouddha புத்தரைப் பற்றிச் சிறுவர்க்காக ஒரு கவிதை

Dans la LCCP No.16, nous avons publié la traduction française d'un poème d'Aja Valliyappa, célèbre 'poète pour les petits', originaire du TamijnâDou (Tamilnadu). Et c'est avec plaisir que nous partageons aujourd'hui un autre poème pour enfants, dont la version originale et la traduction très réussie sont dues à deux Pondichériens de double culture franco-tamoule. L'auteur en est M.Radja Vingadessin, professeur de tamoul au Lycée français de Pondichéry et le traducteur M.Louis Gasca, professeur de français à l'Alliance française.

Câvéry Ostyn

சித்தார்த்தர் (புத்தர்)

Siddhârta (Le Bouddha)

எனியோ ரெல்லாம் வலியோரால்
இடர்பட் டுமலும் நிலைமை கண்டு
உளமே பொறாது மிகவருந்தி
உகுத்தார் கண்ணீர் சித்தார்த்தர்!
மனைவி துறந்தார் மகன் துறந்தார்
மன்னர் பதவியுந் துறந்தார்!
தனிமை நாடிச் சுரம்புகுந்து
தவம் புரிந்தார் சித்தார்த்தர்!
கொலையும் புலையும் தவிர்த்திட்டார்!
கொள்கை ஒன்றை வளர்த்திட்டார்!
நிலையில்லாத வாழ்க்கையிலே
நிலையாப் பொருளை வெறுத்திட்டார்!
எல்லா உயிர்க்கும் உடன்பிறப்பாய்
இருந்தே நாளும் வாட்டுகின்ற
பொல்லா நோயாம் பசிப்பிணியைப்
போக்கும் அறமே அறமென்றார்!
எதன்மேல் எதன்மேல் உனக்காசை
இருக்கின்றதுவோ அதைவிட்டால்
அதனால் அதனால் வருந்துன்பம்
அணுகா துன்னை என உரைப்பார்!
எல்லா உயிரும் தம்முயிர்போல்
எண்ணி வாழக் கற்பித்தார்!
பொல்லார் இழைக்கும் தீங்குகளைப்
பொறுத்துக் கொள்ளக் கற்பித்தார்!



Voyant les souffrances endurées par les pauvres
Et causées par les plus forts,
Ne pouvant supporter une telle situation,
Il versa des larmes, Siddhârta !

Il quitta sa femme, il quitta son fils.
Il renonça aussi à son titre de roi,
Il entra dans la forêt, cherchant la solitude.
Là, il fit pénitence, Siddhârta !

Il évita le meurtre et le mensonge,
Il tint bon dans sa doctrine,
Il prit en aversion les choses précaires
De cette vie instable.

La vertu consiste, disait-il, à se conduire
En frère à tous les êtres vivants
Et à assouvir la faim, ce mal terrible
Qui torture énormément les gens.

Si tu abandonnes l'envie que tu as
De quoi que ce soit,
La douleur qui en provient ne te touchera pas,
Ainsi déclarait-il.

Il apprit aux gens à vivre en traitant
Toutes les vies comme la leur propre,
Il leur apprit aussi à supporter
Les ennuis causés par les méchants.

இராச. வேங்கடேசன், 'இளஞ்சிறார் களஞ்சியம்' (புதுச்சேரி, 2005)

Radja Vingadessin, 2005 (trad. L.Gasca)

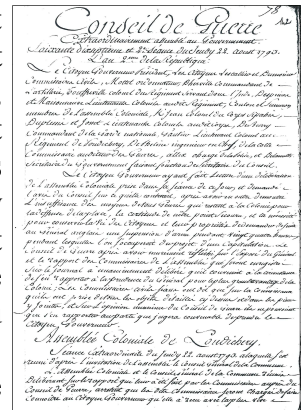
Conseil de Guerre Extraordinaire du 22 août 1793 à Pondichéry

Après le Siège de 1778 admirablement soutenu par le Gouverneur Bellecombe, le Siège suivant imposé par les Anglais en 1793, durant les hostilités des puissances européennes aux Autorités révolutionnaires, semble avoir été plus mollement soutenu pour diverses raisons, ce qui nécessitera une mise au point ultérieure d'un Commissaire civil. Nous publions ci-dessous le Procès-verbal du dernier Conseil de Guerre (en style d'époque, sans correction des fautes) :

« Conseil de guerre extraordinairement assemblé au Gouvernement
Soixante dixseptième et 2ème séance du jeudy 22 aoust 1793
L'an 2ème de la République,

« Le citoyen du Gouvernement Président, les citoyens Lescallier et Dumorier commissaires civils, Mottet ordonnateur, Dherville commandant de l'artillerie, Touffreville Colonel du Régiment servant dans l'Inde, Despinas et Maisonneuve lieutenants colonels au dit Régiment, Coulon et Fumeron membres de l'Assemblée coloniale, Kjean colonel du corps sipahis, Duplessis et Josset Lieutenants colonels au dit corps, De Burry Commandant de la Garde nationale, Gautier lieutenant colonel au Régiment de Pondichéry, De Phéline ingénieur en chef, Delacotte commissaire auditeur des Guerres, Allix chargé de la Police et Delamoth secrétaire du Gouvernement faisant fonction de secrétaire du Conseil.

« Le citoyen Gouverneur ayant fait lecture d'une délibération de l'Assemblée coloniale prise dans sa séance de ce jour et demandé l'avis du Conseil sur ce qu'elle contenait, après avoir en outre démontré l'insuffisance des moyens de tous genres qui restent à la colonie pour la déffense de la place, la certitude de n'être point secouru et la nécessité pour conserver la vie des citoyens et leurs propriétés de demander de suite au Général anglais une suspension d'arme pendant vingt quatre heures pendant lesquelles l'on s'occuperait du projet d'une capitulation. Le Conseil de guerre après avoir mûrement réfléchi sur l'exposé du Général et le rapport du commissaire de l'Assemblée qui seront enregistrés sur le journal a unanimement délibéré qu'il convenait à la circonstance de s'en rapporter à la prudence du Général pour le plus grand avantage de la colonie. Les commissaires civils séans ont dit que sur la connaissance qu'ils ont prise de tous les objets détaillés ci-dessus et dans les pièces y jointes et sur l'opinion unanime du Conseil de guerre ils ne pouvaient que s'en rapporter au parti que jugera convenable de prendre le citoyen Gouverneur.



« Assemblée coloniale de Pondichéry

Séance extraordinaire du jeudy 22 aoust 1793 à laquelle s'est réuni d'après l'invitation de l'Assemblée le Conseil de la Commune

« L'Assemblée coloniale et le Conseil général de la Commune réunis délibérant sur le rapport qui leur a été fait par les commissaires auprès du Conseil de guerre arrêtent que les dits commissaires seront chargés de faire connoître au Citoyen Gouverneur qu'elle a reçu avec la plus vive reconnaissance la communication qu'il a bien voulu lui donner de ses sentiments.

« Que le rapport qui leur a été mis sous les yeux de la part du Conseil de guerre leur prouve qu'une plus longue déffense serait inutile et infructueuse en raison du peu de moyens en tout genre et particulièrement en artillerie qui nous restent et du peu d'espérance que l'on peut raisonnablement conserver d'avoir des secours.

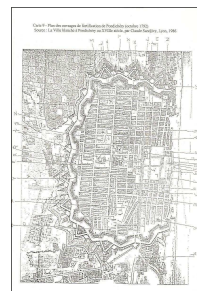
« Mais que rien ne lui peut faire oublier que les citoyens ne peuvent ni ne doivent se meler en aucune manière des moyens à employer pour la déffense de la place et qu'elle a trop de confiance dans l'humanité et la prudence du Citoyen Gouverneur pour ne pas croire qu'il prendra tous moyens possibles pour conserver et assurer la liberté, la tranquillité, les propriétés et le commerce des habitants de la colonie, comme il a cherché à soutenir l'honneur de la Nation par les moyens qu'il a employé et les efforts qu'il a fait jusqu' à ce jour.

« L'Assemblée coloniale et le Conseil général de la Commune de Pondichéry réunis
Signés Lenormand, Violette, Gérard, White, Allix, Sr Coulon, Carcenac, Danzas, Adville, Lanoy, Girardot,
Fairay, Michel, Combemale Président et Fumeron Secrétaire

« Citoyens,

« Le Conseil de guerre a chargé vos commissaires de vous mettre sous les yeux l'état actuel dans lequel se trouve la place et le Citoyen Gouverneur les a chargé pareillement de vous demander comme représentants citoyens l'opinion des habitants sur la situation dans laquelle nous nous trouvons et leur vœu à cet égard.

« Les travaux les plus assidus et les mieux combinés ont mis les fortifications dans un état qui paraît respectable ; mais le nombre des ouvrages extérieurs nous fait sentir plus cruellement la faiblesse et l'insuffisance des moyens pour les défendre.



« L'artillerie de la place quoique augmentée au-delà de nos espérances par les soins des officiers de ce corps se trouve dans ce moment hors d'état de faire face à celle des ennemis. Vu nombre assez considérable de pièces qui pourraient servir réellement à la défense sont déjà hors de service et on ne peut raisonnablement espérer que ce qui nous reste puisse soutenir le feu des Anglais ce dont nous avons fait dès ce matin la triste expérience.

« A l'extérieur les ennemis ont entouré absolument la place depuis quelque jours une batterie considérable dans la partie de l'ouest a commencé à foudroyer.

« Le Comité était assuré hier que la batterie formidable qui se préparait dans le - pourrait tirer ce matin et précisément n'a que trop confirmé cette assurance plusieurs nouvelles batteries de mortier surtout s'élèvent dans le nord et dans le sud - toutes les apparences pourront faire feu d'un instant à l'autre ces batteries - les augmentations faites à celles de l'ouest éteindront en peu d'heures le feu qui nous reste.

« Malgré cette situation le Citoyen Gouverneur pense que les citoyens militaires et habitants peuvent pendant quelques jours se mettre à couvert du feu des ennemis en restant aux postes qui leur sont destinés ; mais non seulement on ne peut s'opposer aux travaux des ennemis ni répondre à leur feu, mais il deviendrait très difficile de résister à un coup de main qu'ils peuvent tenter d'un instant à l'autre sur les estacades.

« Si dans cette circonstance nous pouvions raisonnablement espérer quelque secours nous ne doutons pas que le vœu unanime ne soit de prolonger le plus possible la défense; mais le Conseil de Guerre nous charge de vous observer que les lettres qui nous ont été communiquées des chefs de l'Isle de France nous interdisent tout espoir de secours de ce côté et rien ne nous permet d'en espérer d'Europe.

« Dans cette position le Citoyen Gouverneur nous a chargé de vous observer qu'il n'écoutait que son devoir comme guerrier et le désir si naturel d'acquérir la gloire attachée aux actions militaires, la garnison et lui seraient prêts à s'en servir sous les remparts de cette ville, mais que l'humanité et le devoir qu'il serait obligé de remplir comme Citoyen et comme Gouverneur de la colonie l'empêche de prendre aucune détermination sans consulter les représentants de citoyens qu'il est chargé de défendre et dont les malheurs ne pourraient qu'être augmentés par une résistance qui ne peut être qu'infructueuse et conséquemment compromettre inutilement la vie et les propriétés des citoyens.

Pondichéry le 22 aoust 1793

Signés P.Coulon et Fumeron

« Pour copie conforme à l'original déposé aux Archives de l'Assemblée coloniale de Pondichéry

Signé Girardot archiviste

« Copie de la lettre du Général Chermont au Général Braithwaite approuvé du Conseil de guerre

« Monsieur, L'humanité et les intérêts de cette colonie m'engageant à vous proposer une capitulation, je demande en conséquence 24 heures pour la rédiger pendant lesquels vous établirez ainsi que moi une suspension d'armes parfaite et la cessation de tous les travaux contre la place comme moi pour la défense. Je suis avec la plus parfaite considération Votre etc. Signé P.Chermont

Statue de TirouvaLLouvar à la Réunion ரெயுனியனில் திருவள்ளுவர் சிலை

L'Association 'Tamij Sangam' (தமிழ் சங்கம்) du Dr.Selvam Chanemougame de Saint Denis et le Département Asies/Croima/Inalco d'Aix-en-Provence représenté par Mme Florence Callandre-Barat de l'Université de la Réunion ont eu l'heureuse idée d'organiser un colloque international sur l'œuvre majeure tamoule TiroukkouRaL auquel ont participé des représentants de plusieurs pays.

Durant trois jours, les spécialistes ont évoqué les particularités de cette œuvre et de son auteur devenu légendaire. Le caractère universel de TiroukkouRaL (திருக்குறள்) a été maintes fois souligné.

'... Livre sans nom par un auteur sans nom', comme écrivait, en 1848, le premier tamoulisant français Edouard Ariel (cf. ses traductions d'extraits LCCP nos.11 et 49) au professeur Eugène Burnouf qui publiera son texte dans le 'Journal asiatique'. En fait, ce sont les poèmes de métrique 'kouRaL' (குறள்) qui donnent le titre et c'est la communauté 'vaLLouvar' (வள்ளுவர்) d'appartenance de l'auteur qui est reprise dans son nom, le préfixe 'Tirou' étant un indicateur de grand respect, voire de vénération (comme le préfixe Saint).

Quant à nous, après avoir rappelé que cette œuvre, traduite effectivement dans de très nombreuses langues du monde, n'est encore connue que des universitaires, nous avons exprimé le souhait qu'elle soit mieux connue par un public plus large dans le monde entier et autant citée que les œuvres des philosophes célèbres comme Socrates, Confucius et Montaigne.

Après la clôture du colloque, en présence des nombreuses personnalités administratives locales, la statue de ce poète a été inaugurée au Rond Point de Villèle, près du Musée Villèle bien connu des Réunionnais, dans la commune de Saint Paul. Les discours de circonstance ayant duré jusqu'au coucher du soleil, c'est presque la nuit tombée que la statue a été dévoilée sous les applaudissements d'une très nombreuse assistance.

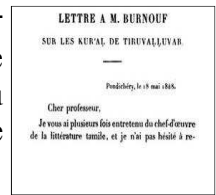
Le seul petit regret est que le modèle de statue choisi ne soit pas le portrait imaginaire adopté comme officiel par le Gouvernement de l'Etat de TamijnâDou et connu des Tamouls de là-bas.

Faut-il ajouter que c'est la première statue sur le sol français qui rappellera également les travaux de l'érudit Edouard Ariel, né à Nantes en 1818 et mort trop tôt, à Pondichéry en 1854, après y avoir vécu 10 ans, au grand regret d'E.Burnouf qui voulait lui confier la chaire de Tamoul à l'Ecole des Langues orientales (Inalco).

Les statues du gujerati Gandhi sont nombreuses dans le monde et en France, et celles du bengali Tagore (Prix Nobel de littérature 1913) sont présentes en certains endroits. Espérons que, pour TirouvaLLouvar, l'exemple de la Réunion sera suivi en Métropole et dans les DOM-TOM où l'on retrouve de très nombreux descendants des Tamouls originaires de Pondichéry et de Karikal, et aussi partout ailleurs où réside actuellement une diaspora tamoule : Canada, Australie, etc.(*). Car *l'enseignement de TirouvaLLouvar est de portée universelle et valable pour toute l'humanité.*

M.Gobalakichenane

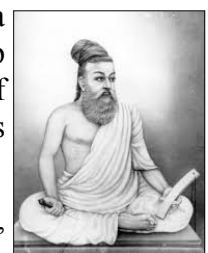
(*) Il existe actuellement une statue dans la cour de SOAS (School of Oriental and African Studies) à Londres.



Fac-similé de la lettre d'Edouard ARIEL



Photo M.Gobalakichenane (2016)



Portrait officiel de TirouvaLLouvar

Les articles de La Lettre du Cercle Culturel des Pondichériens (archivage depuis le No.3) sont sur :

<http://www.puduchery.org>

Toute reproduction doit être accompagnée de la citation de la source